



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

COMITÉ DU REBOISEMENT ET
DE LA GESTION FORESTIÈRE

Distr.
GÉNÉRALE

CRF(LVII)/1 Rev.1
6 octobre 2023

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION
Du 13 au 17 novembre 2023
Pattaya (Thaïlande)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Admission d'observateurs
4. Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché pour 2023
5. Travaux de politique
6. Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets
7. Nouveaux projets et avant-projets
8. Rapport sur les projets et avant-projets ainsi que sur les activités du Programme de travail biennal achevés
9. Évaluations a posteriori
10. Examen des projets, avant-projets et des activités du Programme de travail biennal en cours
11. Programme de travail biennal du Comité pour 2024-2025
12. Élection des Président et Vice-président pour 2024
13. Dates et lieux des cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions du Comité
14. Autres
15. Recommandations au Conseil international des bois tropicaux
16. Rapport de la session

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 - Ouverture de la session

La cinquante-septième session du Comité sera présidée par M^{me} Alicia Grimes (États-Unis d'Amérique) qui a été élue Présidente pour l'année 2023.

Point 2 - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

[Document CRF(LVII)/1 Rev.1]

Le Comité pourra examiner l'ordre du jour provisoire et adopter son ordre du jour pour la session. En ce qui concerne l'organisation des travaux, il est à noter que le programme des réunions de travail du Comité sera déterminé au terme des consultations d'usage. Le Comité pourra également constituer le(s) habituel(s) groupe(se) de travail informel(s) à composition non limitée pour l'assister dans son examen de questions particulières inscrites à son ordre du jour. Les points 4, 6 et 9(A) de l'ordre du jour seront examinés dans le cadre d'une séance commune des Comités.

Point 3 - Admission d'observateurs

Les Comités pourront admettre les observateurs qui auront été agréés par le Conseil pour assister à la session en tant que tels.

Point 4 - Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché pour 2023

Ce point sera traité lors d'une séance commune des Comités, dans le cadre de la Journée du commerce et des marchés qui se tiendra au cours de la session (l'ordre du jour de la Journée du commerce et des marchés qui est proposée sera diffusé préalablement à la séance). Le thème de l'édition 2023 de la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché proposé par le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) est le suivant: «Filière des bois tropicaux: Défis et opportunités découlant de l'évolution des priorités». Une note d'information indiquant le programme et les conférenciers de l'édition 2023 de la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché sera diffusée avant la session.

Point 5 - Travaux de politique

Aux termes de la décision 4(XXV) du CIBT, les consignes du CIBT aux Comités en matière de travaux de politique sont les suivantes:

- Restructurer les ordres du jour des Comités pour y inclure un point consacré aux travaux de politique;
- Utiliser le Plan d'action stratégique de l'OIBT en vigueur, les aspects relevant des politiques dans les Programmes de travail biennaux de l'OIBT, les conclusions des projets achevés et les décisions du Conseil comme base première à la détermination des points constituant les travaux de politique; et
- Décider, lors de chaque session de chacun des Comités, des questions qui seront débattues au titre du point de l'ordre du jour «Travaux de politique» lors de la session suivante, et convenir des modalités de préparation de ces délibérations au sein du Comité.

Le Comité pourra examiner les progrès accomplis dans l'exécution des travaux de politique suivants:

- (i) Diffusion des *Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical*
[Activité 11 (b) du Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2021-2022]
 - Le Secrétariat rendra compte de la mise en œuvre de cette activité.
- (ii) Initiative OIBT-CDB de collaboration en faveur de la conservation de la biodiversité des forêts tropicales/Document du programme 2024-2025 [Décision 6(XLVI)] et [Document CRF(LVII)/4]
 - Le Secrétariat rendra compte de la mise en œuvre de cette activité.
- (iii) Adapter les critères et indicateurs (C&I) OIBT 2006 de la gestion durable des forêts (GDF) au contexte africain/Travaux éditoriaux et impression pour diffusion et partage de l'information [Décision 2(LIII)] [Activité 7 (b) du Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2021-2022] [PP-A/55-336/PTB 18-19/8b C&I Afrique]
 - Le Secrétariat rendra compte de la mise en œuvre de cette activité.

- (iv) Révision des Lignes directrices de l'OIBT sur la prévention et la gestion des incendies de forêt sur la base des conclusions des deux projets se rapportant aux incendies de forêt en Indonésie (PP-A/56-340-1) et au Pérou (PP-A/56-340-2)
- Le Secrétariat rendra compte de la mise en œuvre de cette activité.

Point 6 - Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets
[Document ITTC/EP-58]

Le rapport de la cinquante-huitième réunion du Panel d'experts, qui s'est tenue en ligne en juillet 2023, est contenu dans le document ITTC/EP-58.

En application des dispositions de l'annexe B à la décision 4(XXV) du CIBT, les observations générales contenues dans le rapport préparé par le Panel d'experts seront examinées au titre de ce point dans le cadre d'une séance commune des Comités.

Point 7 - Nouveaux projets et avant-projets
[Document ITTC/EP-58]

Le Comité est invité à prendre connaissance des projets et de l'avant-projet suivants, qui ont été approuvés aux termes de la procédure électronique de non-objection à leur classement par le Panel d'experts en application de la décision 6(XLIII) du CIBT. Les recommandations du 58^e Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets, émanant de son examen en distanciel des projets en juin-juillet 2023, sont réunies sous la cote de document ITTC/EP-58.

Le classement en Catégorie 1 par le 58^e Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets concernant les projets et avant-projets actuellement soumis à l'examen du Comité, est le suivant:

Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.

Cinquante-huitième Panel d'experts

Catégorie 1:

NUMÉRO DE PROJET (PD)/D'AVANT-PROJET (PPD)	INTITULÉ	PAYS SOUMISSIONNAIRE
PD 925/22 Rev.2 (F)	Appui aux collectivités locales de la plaine du Mono pour la promotion et la gestion durable des forêts communautaires au Togo	Togo
PD 934/23 Rev.1 (F)	Renforcement de la conservation du bois de rose (<i>Dalbergia spp.</i>) – une essence en danger critique d'extinction – dans la Réserve naturelle de Dakrong et le paysage de conservation de Dong Nai au Viet Nam	Viet Nam
PPD 203/23 Rev.1 (F)	Appui à la promotion et à la gestion durable des forêts communautaires dans la plaine d'Oti au Togo	Togo

Le 58^e Panel d'experts a évalué la proposition suivante et l'avait classée en Catégorie 1, mais, en raison de difficultés liées à sa revision, ses auteurs l'ont par la suite retirée:

PD 914/20 Rev.2 (F) Vers une gestion durable des forêts côtières d'Asie du Sud-Est en ayant recours aux bonnes pratiques de restauration de la biodiversité et en renforçant l'autonomie dans les interventions de restauration (Thaïlande)

Point 8 - Rapport sur les projets et avant-projets achevés
[Document CRF(LVII)/2]

Le Comité pourra examiner le rapport préparé par le Secrétariat et porteur de la cote documentaire CRF(LVII)/2, relatif aux projets suivants qui pourront être déclarés achevés:

8.1 Projets achevés

Aucun.

8.2 Avant-projets achevés

- 1) PPD 201/21 Rev.1 (F) Étude pour le renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au Bénin (Bénin)

8.3 Activités achevées du Programme de travail biennal

- 1) PP-A/54-331 Améliorer la conservation et la gestion durable des forêts de teck ainsi que les chaînes d'approvisionnement légales et durables du bois dans la sous-région du grand Mékong
- 2) PP-A/56-341-A Appui à des groupes de femmes dans la restauration de paysages forestiers dans les départements de Blitta et des Lacs au Togo - Phase II

Point 9 - Évaluations a posteriori

(A) Rapport d'évaluation a posteriori

[Document CRF(LVII)/5]

Il est rappelé au Comité que, lors de sa dernière session, il a été décidé de conduire une évaluation a posteriori qui porterait sur des projets de l'OIBT récemment achevés dans le domaine de la restauration de paysages forestiers (RPF).

Une évaluation thématique groupée a été menée par une (1) consultante [M^{me} Suneetha Subramanian, de l'Institut de l'Université des Nations Unies pour l'étude avancée de la durabilité (UNU-IAS)] aux fins d'évaluer les réalisations d'une sélection de projets de l'OIBT achevés ou en cours dans le domaine de la RPF. Cette évaluation avait pour objet premier d'évaluer les effets de l'intégration des perspectives sexospécifiques, et particulièrement en matière d'autonomisation des femmes dans ces projets de l'OIBT au regard des *Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical* et des *Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes*.

Les résultats de cette évaluation seront publiés dans un rapport d'orientation qui prendra la forme d'une publication commune de l'OIBT et de l'UNU-IAS afin de mettre en lumière les enseignements tirés de la mise en œuvre de projets de l'OIBT en matière de RPF et de promouvoir la mise en œuvre des lignes directrices de l'Organisation relatives à la RPF et aux questions sexospécifiques.

Cette évaluation thématique a porté sur les projets suivants:

Numéro de projet	Intitulé	Pays	Part budgétaire de l'OIBT (\$EU)
PD 452/07 Rev.5 (F)	Gestion durable des forêts de production d'échelle commerciale en Amazonie brésilienne – Phase II	Brésil	556 963
PD 477/07 Rev.4 (F)	Améliorer les fonctions des forêts de la province de Bengkulu par la participation des communautés à la réhabilitation des forêts dégradées au moyen de produits locaux prospectifs	Indonésie	338 256
PD 552/09 Rev.1 (F)	Encourager les propriétaires fonciers coutumiers des plaines de la province Centrale à reboiser leurs prairies au moyen d'arbres de haute valeur en Papouasie-Nouvelle-Guinée	Papouasie-Nouvelle-Guinée	644 814
PD 646/12 Rev.3 (F)	Mise en conservation de l'essence cempaka [<i>Elmerrillia ovalis</i> (miq.) Dandy] par l'aménagement de plantations avec la participation des populations riveraines dans le nord de Sulawesi en Indonésie	Indonésie	435 187
PD 653/12 Rev.1 (F)	Aménagement de plantations forestières en peuplements multispécifiques et monospécifiques dans la zone de transition de l'assemblée de district de Biakoye au Ghana, en recourant à des stratégies de réduction de la pauvreté	Ghana	245 272
PD 696/13 Rev.2 (F)	Reboisement et gestion durable des habitats et massifs forestiers vulnérables dans la mangrove du fleuve Rewa à Viti Levu, à Fidji	Fidji	310 576
PD 712/13 Rev.3 (F)	Renforcement de la mise en œuvre de l'aménagement de la réserve de la biosphère de Glam Siak Kecil-Bukit Batu (GSK-BR) dans la province de Riau, à Sumatra - Phase I	Indonésie	250 000
PD 777/15 Rev.3 (F)	Accélération de la restauration des fonctions de la Réserve de biosphère de Cibodas (CBR) par une bonne gestion des terroirs associant les acteurs locaux	Indonésie	515 590
PD 849/17 Rev.2 (F)	Accroissement de la compétitivité du reboisement commercial au Costa Rica	Costa Rica	335 765
PP-A/54-331	Améliorer la conservation et la gestion durable des forêts de teck ainsi que les chaînes d'approvisionnement légales et durables du bois dans la sous-région du grand Mékong	Région du Mékong	1,236 250
PP-A/56-340-1	Renforcement des capacités en matière de gestion des incendies de forêt et de terre en Indonésie	Indonésie	1 105 263
PP-A/56-340-2	Prévention des incendies de forêt et lutte incendie dans les forêts et plantations forestières tropicales au Pérou	Pérou	1 105 263
PP-A/56-341 & 341A	Appui à des groupes de femmes pour la restauration de paysages forestiers dans les départements de Blitta et des Lacs au Togo	Togo	186 480

Le Comité pourra examiner les résultats de l'évaluation a posteriori thématique groupée ayant été conduite sur une sélection des projets de l'OIBT par une (1) consultante, qui figurent dans le document CRF(LVII)/5.

(B) Sélection des projets faisant l'objet d'une évaluation a posteriori en 2024

La liste des évaluations a posteriori pour la période 2022-2023, contenue dans le document CRF(LV)/5, a été approuvée par le Comité à sa cinquante-cinquième session. Certains d'entre eux ont déjà fait l'objet d'une évaluation dans le cadre des travaux de l'évaluation a posteriori thématique groupée menée dans le domaine de la RPF.

Eu égard aux évaluations a posteriori de l'année 2024, elles porteront essentiellement sur deux projets achevés dans le domaine des incendies de forêt en Indonésie et au Pérou. Ces évaluations ont pour objet de procéder à une analyse approfondie des enseignements tirés de la mise en œuvre de ces deux projets se rapportant aux incendies de forêt. Les projets qui feront l'objet d'une évaluation a posteriori en 2024 sont:

- 1) PP-A/56-340-1 Renforcement des capacités en matière de gestion des incendies de forêt et de terre en Indonésie
- 2) PP-A/56-340-2 Prévention des incendies de forêt et lutte incendie dans les forêts et plantations forestières tropicales au Pérou

En outre, conformément à ce qui a été décidé lors de la cinquante-cinquième session du Comité, l'évaluation a posteriori devant être menée en 2024 prévoit de faire avancer l'Évaluation thématique groupée dans les domaines de la réhabilitation des forêts/de la restauration des paysages/de la gestion des forêts secondaires. Le but est d'évaluer les projets sélectionnés, en privilégiant particulièrement l'évaluation des mécanismes de partage des avantages et celle des processus de régénération naturelle.

La sélection de projets devant faire l'objet d'une évaluation a posteriori au cours des années 2025-2026 sera présentée au Comité durant sa cinquante-huitième session en 2024, lorsque les groupes thématiques sur lesquels porteront les évaluations auront été arrêtés.

Point 10 - Examen des projets, avant-projets et activités du Programme de travail biennal en cours [Document CRF(LVII)/3]

Poursuivant la rationalisation de ses travaux, et en accord avec les termes de la section VI de l'annexe A à la décision 4(XXV) du CIBT, le Comité a demandé que la communication des rapports et les débats de la session soient limités aux projets et avant-projets qui:

- rencontrent des problèmes de mise en œuvre;
- nécessitent un financement supplémentaire;
- nécessitent une prolongation de six mois ou plus à leur durée initialement prévue; ou
- dont le Plan de travail et le budget appellent d'importantes modifications de caractère indispensable.

Le Comité pourra examiner le rapport préparé par le Secrétariat et porteur de la cote documentaire CRF(LVII)/3 sur l'état d'avancement ou la situation des projets, avant-projets et activités dont le Conseil a approuvé le financement et l'exécution. L'état d'exécution de certains projets, avant-projets et activités est susceptible d'avoir évolué entre le moment où le présent ordre du jour est distribué et celui de la rédaction du document CRF(LVII)/3 et la date de tenue de la session. Le rapport traite des projets et avant-projets suivants:

10.1 Projets

(A) Projets en cours d'exécution

- 1) PD 452/07 Rev.5 (F) Gestion durable de forêts de production sur une échelle commerciale en Amazonie brésilienne -- Phase II (Brésil)
- 2) PD 712/13 Rev.3 (F) Renforcement de la mise en œuvre de l'aménagement de la réserve de biosphère de Giam Siak Kecil-Bukit Batu (GSK-BR) dans la province de Riau à Sumatra – Phase I (Indonésie)
- 3) PD 764/14 Rev.3 (F) Permettre aux propriétaires fonciers coutumiers de participer de manière effective aux dispositifs de gestion des forêts communautaires dans six zones pilotes de PNG (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
- 4) PD 808/16 Rev.5 (F) Sauvegarde du bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) dans les forêts classées de La Palée et de Boundiali au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des communautés riveraines – Phase I (Côte d'Ivoire)

- 5) PD 836/17 Rev.2 (F) Valorisation de la capacité des collectivités locales et de l'administration forestière à mettre en œuvre efficacement le Programme de foresterie communautaire (CFP) dans les provinces de Kratie et de Monduliri au Cambodge (Cambodge)
- 6) PD 849/17 Rev.2 (F) Accroissement de la compétitivité du reboisement commercial au Costa Rica (Costa Rica)
- 7) PD 902/19 Rev.3 (F) Gestion du massif forestier du Haut-Baram avec la participation des communautés locales dans l'objectif de sa conservation et de son développement durable, Haut-Baram (Sarawak) en Malaisie (Malaisie)
- 8) PD 905/19 Rev.3 (F) Appui à la gestion durable de la forêt classée de la Fosse-aux-Lions dans la région des savanes au Togo – Phase I (Togo)

(B) Projets en attente de leur accord d'exécution

- 1) PD 916/21 Rev.2 (F) Systèmes pilotes de gestion durable des forêts naturelles secondaires du territoire collectif de la communauté d'afro-descendants du Conseil communautaire de Bajo Calima, Municipalité de Buenaventura en Colombie (Colombie)
- 2) PD 927/22 Rev.2 (F) Élaboration d'un système d'information sur le potentiel du bois et du carbone à accompagner la gestion durable des forêts dans le Kalimantan du Sud en Indonésie (Indonésie)
- 3) PD 931/23 (F) Favoriser la gestion durable des forêts et la consommation locale de bois par le renforcement des capacités et améliorer la réglementation dans la zone Nord au Costa Rica (Costa Rica)
- 4) PD 932/23 (F) Évaluation et diffusion des connaissances et des expériences en matière de conservation *ex-situ* et de plantation du Caoba dans la région du littoral nord au Pérou (Pérou)
- 5) PD 934/23 Rev.1 (F) Renforcer la conservation du bois de rose (*Dalbergia* spp.), une essence en danger critique d'extinction, dans la Réserve naturelle de Dakrong et le Paysage de conservation de Dong Nai au Viet Nam (Viet Nam)

(C) Projets en attente d'un financement

En accord avec la décision 2(X) du CIBT, les projets qui n'auront pas été financés pendant une période de validité de 20 mois, à compter de la session du Conseil à laquelle ils ont été approuvés, pourront être révisés et soumis de nouveau au (Comité) Conseil. S'il n'est pas de nouveau soumis, un projet ne sera plus considéré comme un projet approuvé et sera frappé de la clause de caducité. Les projets marqués d'un astérisque (*) seront frappés de caducité entre les cinquante-septième et cinquante-huitième sessions du CRF.

- 1) PD 712/13 Rev.3 (F) Renforcement de la mise en œuvre de l'aménagement de la réserve de biosphère de Giam Siak Kecil-Bukit Batu (GSK-BR) dans la province de Riau à Sumatra – Phase II (Indonésie) [248 154,00 \$EU]
- 2) *PD 765/14 Rev.4 (F) Élaboration d'un programme de restauration de terroirs forestiers guatémaltèques articulé sur les Lignes directrices de l'OIBT – Phase II (Guatemala) [351 944,00 \$EU]
- 3) PD 808/16 Rev.5 (F) Phase II Sauvegarde du bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) dans les forêts classées de La Palée et de Boundiali au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des communautés riveraines (Côte d'Ivoire) [246 488,00 \$EU]

- 4) *PD 903/19 Rev.2 (F) Gestion de l'aire de conservation de Sungai Menyang pour la protection des orangs-outangs et l'amélioration des moyens d'existence des communautés au Sarawak, en Malaisie (Malaisie)
[Financement partiel 121 903,50 \$EU] [509 040,00 \$EU]
- 5) PD 905/19 Rev.3 (F) Phase II Appui à la gestion durable de la forêt classée de la Fosse-aux-Lions dans la région des savanes au Togo (Togo) [282 624,16 \$EU]
- 6) *PD 915/21 Rev.2 (F) Renforcement de la restauration et de la gestion durable des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin (Bénin) [512 402,00 \$EU]
- 7) *PD 921/21 Rev.2 (F) Projet d'appui à la conservation et promotion des semences forestières au Bénin (Bénin) [447 072,00]
- 8) PD 925/22 Rev.2 (F) Appui aux collectivités locales de la plaine du Mono pour la promotion et la gestion durable des forêts communautaires au Togo (Togo) [591 808,00 \$EU]
- 9) *PD 929/22 Rev.1 (F) Élaboration de modèles de gestion sylvicole pour une restauration des forêts fondée sur le recours à des arbres semenciers en vue de la régénération naturelle et artificielle dans la province de Tahuamanu au Pérou (Pérou) [1,061 040,00\$EU]

10.2 Avant-projets

(A) Avant-projets en cours d'exécution

Aucun.

(B) Avant-projets en attente de leur accord d'exécution

Aucun.

(C) Avant-projets en attente d'un financement

L'avant-projet affecté d'un astérisque (*) sera frappé de la clause de caducité entre les cinquante-septième et cinquante-huitième sessions du CRF.

- 1) PPD 203/23 Rev.1 (F) Appui à la promotion et à la gestion durable des forêts communautaires dans la plaine d'Oti au Togo [117 712,00 \$EU]

10.3 Activités du Programme de travail biennal

- 1) PP-A/54-331A Favoriser la production de bois de qualité chez les petits exploitants agricoles et dans les plantations communautaires de teck et autres essences précieuses en région tropicale
- 2) PP-A/56-341-B Appui à des groupements de femmes pour la restauration de paysages forestiers dans les départements de Blitta et des Lacs au Togo – Phase III
- 3) PP-A/56-342-A Renforcement des normes de la gestion durable des forêts (GDF) et du cadre de la légalité du bois au Myanmar
- 4) PP-A/59-351 Restauration communautaire des mangroves vulnérables touchées par des ouragans à travers l'autonomisation des communautés côtières et des femmes dans le delta de la Rewa à Fidji
- 5) PP-A/59-352 Autonomisation des communautés en matière de gestion des forêts et de restauration des paysages forestiers dans le Haut-Baram (Sarawak) en Malaisie

Point 11 - Programme de travail biennal du Comité pour 2024-2025
[Document ITTC(LIX)/8]

Conformément à la recommandation du Conseil, le Comité pourra examiner le projet de Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2024-2025 contenu dans le document ITTC(LIX)/8 et en débattre, en particulier la partie se rapportant aux activités de politique stratégique du Comité.

Point 12 - Élection des Président et Vice-président pour 2024

L'élection des Président et Vice-président pour 2024 sera soumise aux consultations d'usage au sein du Conseil et des Comités.

Point 13 - Dates et lieux des cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions du Comité

Les dates et lieux des cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions du Comité sont déterminés en fonction des dates et des lieux fixés par le Conseil pour ses soixantième et soixante et unième sessions.

Point 14 - Autres

Le Comité pourra examiner au titre de ce point toute autre question susceptible d'être soulevée.

Point 15 - Recommandations au Conseil international des bois tropicaux

Le Comité pourra envisager de transmettre ses recommandations au Conseil relatives aux projets, avant-projets, travaux de politique et tous autres sujets intéressant le reboisement et la gestion des forêts.

Point 16 - Rapport de la session

Le Comité pourra examiner et adopter un rapport contenant ses recommandations adressées au Conseil. Le Comité pourra prier le Président de présenter ce rapport durant la cinquante-neuvième session du Conseil pour examen et adoption.

* * *